

Abus sexuel sur personne vulnérable

Par marionnette2010, le 16/08/2013 à 17:16

Bir

Il y a 19 ans environ, mon beau-frère a profité de ma grave dépression, soit d'un coma dépressif pour avoir des relations afin de satisfaire ses pulsions sexuelles.

Malgré une longue thérapie, je reste perturbée.

Puis-je porter plainte pour abus de faiblesse ou autre ?

gd merci

Marionnette 2010

Par marionnette2010, le 18/08/2013 à 23:08

Merci Diane,

J'ai déjà rencontré avocat + conseillers.

O.K. pour la prescription, je comprends.

Il me semblerait TRES BIEN que les dates de prescription soient revues :

ces personnages utilisent le chantage, les mensonges,

leur pouvoir, et

bien entendu, c'est " VOUS " la coupable.

Souvent, les conjointes acceptent les DEFAUTS VOLAGES de leurs maris.

Je reste volontaire pour écrire au procureur de la république.

Je pense davantage à moi, mais les nuits restent

perturbantes.

Bonsoir,

Marionnette 2010